

COMITE DE RIVIERE DU GARON

DELIBERATION DU 7 AVRIL 2016

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN VERSANT DU GARON

Vu le règlement intérieur approuvé lors de la séance du 3 juin 2010,

Vu la présentation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau effectuée en MISEN le 26 janvier 2016, dont le compte-rendu est annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu la présentation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant du Garon, élaboré pour la période 2016-2021, et en particulier :

- La définition des objectifs de gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant du Garon,
- La répartition des volumes prélevables entre les catégories d'usages que sont la production d'eau potable, les activités économiques et l'irrigation,
- Le programme d'actions associé à ces objectifs.

Le Comité de rivière du Garon, délibérant valablement,

APPROUVE le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant du Garon ci-annexé.

Paul MINSSIEUX,
Président du SMAGGA,
Président du Comité de Rivière du Garon

